

## **Compte rendu de la réunion** **du 23 janvier à 20h30**

**Présents** : LACOMBE Jean-Marie – GUILLET-NEGRE Catherine – RUSSERY Joël – FRAYSSE Nicole – CAZAL Bertrand - ALBOUY Laëtitia – DELMAS Claudine - GARCIA Dominique - GAYRAUD Vincent – NOWITZKI Vanessa - RIGAL Adrian

**Absents excusés** : - DE LA ROCQUE Claudine – LACOMBE Christophe - SIRMAIN Florian, ROUZIERES Guy

**Date du prochain conseil municipal : 27 février 2020**

Mr Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Travaux d'extension du cimetière de Bruéjous. Attribution du marché.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à modifier l'ordre du jour du conseil municipal.

### **Requalification du cœur de village de Bruéjous (opération Bourg Centre). Demande de DETR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité a décidé de rénover les espaces publics des villages de la commune en engageant une opération de requalification devant se dérouler en trois tranches. La 1<sup>ère</sup> tranche sur Clairvaux étant en phase d'être achevée, il convient d'envisager la programmation des travaux de la tranche 2 sur Bruéjous. Mr Le Maire rappelle que 3 géomètres ont été contactés pour la poursuite des travaux, le cabinet Pronaos n'ayant pas souhaité continuer la collaboration suite à l'évolution du projet. Le cabinet ABC géomètres a été retenu.

Mr Le Maire propose le plan de financement suivant et précise que les travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide au titre de la DETR.

- Coût total HT	523 592.50 €
- DETR 2020 (25%)	130 898.13 €
- Subvention départementale	50 000.00 €
- Subvention région	30 000.00 €
- Autofinancement communal	312 694.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le plan de financement.

### **Création d'un local de rangement juxtaposant la salle des fêtes de Clairvaux. Demande de DETR**

Monsieur le Maire indique avoir rencontré les représentants de l'association du club de pétanque concernant la possibilité de créer un local qui leur permettrait de stocker du matériel. Il présente le projet proposé par le cabinet d'architecture Destruel. Le local serait juxtaposé à la salle des fêtes de l'Ady face au terrain de boules.

Mr Le Maire propose le plan de financement suivant et précise que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide au titre de la DETR.

- Coût total HT	18 000.00 €
- DETR 2020 HT (40 %)	7 200.00 €
- Autofinancement communal	10 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

### **Demande du SIEDA (syndicat intercommunal d'énergie du département de l'Aveyron) : autorisation d'alimenter en électricité une habitation située 6 rue du Tilleul de Sully à Panat**

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre d'un permis de construire concernant la rénovation d'une habitation située 6 rue du Tilleul de Sully à Panat, une extension de 50 mètres en technique souterraine du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire. Il précise que les travaux seront réalisés par le SIEDA (syndicat intercommunal d'énergie du département de l'Aveyron) et compte-tenu des aides apportées par le SIEDA pour les extensions de moins de 100m, aucune contribution financière ne sera demandée à la commune.

Mr Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le SIEDA à effectuer les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité 6 rue du Tilleul de Sully à Panat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité le SIEDA à procéder aux travaux 6 rue du Tilleul de Sully à Panat.

### **Travaux d'extension du cimetière de Bruéjols. Attribution du marché.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'extension du cimetière de Bruéjols et de faire procéder à l'ensemble des travaux conformément au projet proposé par le cabinet de géomètre Georges LABROUE.

Mr Le Maire indique que suite à l'appel d'offre, 6 entreprises ont répondu favorablement. Il rappelle les différentes options chiffrées par les candidats et précise que dans le cadre de la DETR, la collectivité ne sera aidée que pour la réalisation des murs. Il indique que le cabinet Labroue a effectué l'étude des prix. Suite à l'ouverture des plis, des compléments d'information ont été demandées à l'ensemble des entreprises. Après analyse, la société EUROVIA initialement retenue s'est finalement désistée puisqu'elle n'était pas en mesure de fournir des pierres rouges.

Mr Le Maire indique que suite à ce désistement, l'entreprise SAS CATUSSE TP, domiciliée 157 rue des Potiers, ZA de Bel Air 12000 Rodez a été retenue.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'option incluant les murs en pierre et valide à l'unanimité le choix de l'entreprise SAS CATUSSE TP.

### **Financement complémentaire à la subvention CAF pour des jeux enfants au terrain multiactivités**

Mme Guillet, adjointe, indique que la CAF a attribué une subvention de 1640 euros suite au projet mis en place par le conseil municipal des enfants lors de l'aménagement du parc d'activités situé à proximité du stade. Mme Guillet propose plusieurs types de jeux à acheter.

Le conseil municipal valide l'achat par la collectivité d'un tourniquet et un pont suspendu.

## **Questions diverses**

Mr Le Maire indique avoir rencontré Mr FABRE Gilbert. Il explique que le tracé du chemin du Caussanel, juxtaposant l'accès à la propriété de Mr FABRE, est actuellement positionné sur le cadastre, sur sa parcelle. Mr FABRE souhaite régulariser la situation. Mr Le Maire indique que Mr FABRE a pris contact avec le cabinet de géomètre GEOFIT et informe le conseil municipal du coût de la prestation. Il précise que les frais de bornage sont à la charge de la collectivité.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de régulariser la situation.

Le conseil municipal valide la demande de Mr FABRE.

Mr Le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès du conseil départemental dans le cadre du projet d'extension de la salle des fêtes de l'Ady ainsi qu'une demande de subvention auprès de la région pour la rénovation de la tour de Clairvaux. Il indique que le conseil départemental a accordé à la collectivité une subvention de 22 174 € pour l'extension de la salle des fêtes de l'Ady et que la région subventionne le projet de rénovation de la Tour à hauteur de 103 678€.